

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 26 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : MORAIN Didier, Maire, BARTHOLET Marie-Claude, BOUESNARD Nicolas, BRIAND Magali, COUDRAY Anthony, GALLEE Denis, HUBERT Christian, JOSSELIN Nicolas, JOUANIN Violaine, MENARD Cyrielle (arrivée au point n°5), ONEN-GOURGAN Béatrice, PINON Chantal, ROBERT Michel.

Absente : LAURENT Armelle.

Secrétaire : ROBERT Michel.

1 - Approbation du Procès-verbal du 21 Décembre 2023.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du 21 Décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2 - Etude et accompagnement / C.C.I. des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec Mme LE PAJOLEC, Responsable d'études à la C.C.I. des Côtes d'Armor, en date du 16 Janvier 2024, concernant le commerce « Bar le Bistrot » de Languenan, et ce, dans le but d'un développement commercial.

En effet, la Commune s'interroge aujourd'hui sur les attentes de ses habitants, sur son potentiel de développement commercial pour maintenir, voire développer son offre commerciale, et participer ainsi au renforcement de son attractivité et de sa dynamique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition d'étude et d'accompagnement (Bilan d'attractivité et de potentiel de développement commercial de Languenan) de la C.C.I. des Côte d'Armor, dont le montant s'élève à **7 275,00 € H.T. soit 8 730,00 € T.T.C.**

VOTE :

- **Pour** : **10** (MORAIN Didier, ROBERT Michel, BOUESNARD, Nicolas, COUDRAY Anthony, JOUANIN Violaine, BRIAND Magali, ONEN-GOURGAN Béatrice, BARTHOLET Marie-Claude, JOSSELIN Nicolas, PINON Chantal.
- **Abstentions** : **02** (GALLEE Denis, HUBERT Christian).
- **Contre** : /

3 - Avancement de grade / Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe – Modification du tableau des effectifs – Détermination des ratios « Promus-Promouvables ».

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade au 1^{er} Mars 2024, au titre de l'ancienneté, suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente :

- Madame Jennifer FROMONTEIL (Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe) :
Avancement au grade **d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe au 1^{er} Mars 2024.**

Dans le cas où le Conseil Municipal approuve cet avancement, il lui appartient de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2024.

La modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un **poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe** avec une D.H.S. de 35 heures au tableau des effectifs, au **1^{er} Mars 2024**,
- De supprimer l'emploi correspondant au grade occupé précédemment,
- De modifier le tableau des effectifs comme suit, au **1^{er} Mars 2024** :

... / ...

Filières	Grades	Emplois	Effectifs	D.H.S.	Dates d'effet
Administrative	Attaché	D.G.S. / Secrétaire de Mairie	0	35 h	20/08/2020
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire de Mairie	1	35 h	01/01/2017
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint en charge de l'accueil + urbanisme	1	35 h	01/03/2024
Technique	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique / Services techniques	1	35 h	01/01/2017
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique / Services techniques	1	35 h	01/10/2022
	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique / Entretien bâtiments communaux + cantine	0	30 h (Annualisé e)	01/01/2017
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Aide maternelle Ecole + entretien + cantine/garderie	1	35 h (Annualisé e)	01/01/2022
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Entretien + cantine/garderie + cour Ecole Publique	1	35 h (Annualisé e)	01/01/2022
	Adjoint technique territorial	Cuisinier	0	31 h	16/12/2021

- De fixer les ratios d'avancement « Promus-Promouvables » conformément au tableau ci-dessous :

	FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
CATEGORIE C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	100 %

4 - Commissions communales et représentants aux syndicats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la refondation des commissions communales et à la désignation des délégués aux divers syndicats suite à la nomination de Monsieur Anthony COUDRAY, Adjoint. Ont été désignés à l'unanimité :

1. **Finances : Didier MORAIN, responsable**

- Michel ROBERT, Marie-Claude BARTHOLET, Nicolas JOSSELIN, Anthony COUDRAY, Christian HUBERT.

2. **Travaux : Anthony COUDRAY, responsable**

- Nicolas JOSSELIN, Nicolas BOUESNARD, Armelle LAURENT, Michel ROBERT, Denis GALLÉE.

3. **Voirie : Michel ROBERT, responsable**

- Nicolas JOSSELIN, Nicolas BOUESNARD, Magali BRIAND, Denis GALLÉE.

4. **Urbanisme : Didier MORAIN, responsable**

- Michel ROBERT, Nicolas JOSSELIN, Nicolas BOUESNARD, Magali BRIAND, Denis GALLÉE, Marie-Claude BARTHOLET.

5. **Environnement, cadre de vie : Didier MORAIN, responsable**

- Ensemble de l'Equipe Municipale

6. **Développement économique : Didier MORAIN, responsable**

- Michel ROBERT, Nicolas JOSSELIN, Nicolas BOUESNARD, Magali BRIAND, Anthony COUDRAY.

7. **Associations, sports, loisirs et jeunesse : Anthony COUDRAY, responsable**

- Armelle LAURENT, Nicolas BOUESNARD, Denis GALLÉE.

8. **Culture : Marie-Claude BARTHOLET, responsable**

- Cyrielle MENARD, Violaine JOUANIN, Chantal PINON, Nicolas JOSSELIN.

9. **Scolaire et Péri-scolaire : Marie-Claude BARTHOLET, responsable**

- Cyrielle MENARD, Magali BRIAND, Armelle LAURENT, Anthony COUDRAY, Christian HUBERT.

10. **Communication : Didier MORAIN, responsable**

- Cyrielle MENARD, Violaine JOUANIN, Magali BRIAND, Anthony COUDRAY.

11. **Ouverture des plis : Didier MORAIN, responsable**

- Marie-Claude BARTHOLET, Michel ROBERT, Anthony COUDRAY, Nicolas JOSSELIN, Christian HUBERT.

Délégués au PNR (Parc naturel régional)

Délégué titulaire : Didier MORAIN

Délégué suppléant : Michel ROBERT

Désignation des délégués « PLUih »

Délégué titulaire : Didier MORAIN

Délégué suppléant : Anthony COUDRAY

5 - Devis Syndicat Mixte PNR / Parc « Le Champ Paris ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu du **Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc National Régional (PNR) Vallée de la Rance – Côte d’Emeraude** de LEHON – 22100 DINAN, pour une mission d’accompagnement sur un diagnostic environnemental préliminaire et l’appui à l’aménagement écologique du parc dit « Le Champ Paris » sis Côte des Rus à LANGUENAN, dont le montant total s’élève à **675,00 € H.T. soit 810,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité ce devis.

6 - Acquisition ordinateur / Direction Ecole Publique « Les Hirondelles ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire de procéder au remplacement de l’ordinateur du Directeur de l’Ecole Publique, et présente les devis à l’assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité le devis de la Société **MICRO-C de RENNES (35)**, pour un montant total de **821,00 € H.T. soit 985,20 € T.T.C.**

7 - Point sur le dossier d’extension et de réhabilitation / Bibliothèque Municipale.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des délibérations en date des 17 Décembre 2020, 16 Décembre 2021 et 13 Octobre 2022 acceptant le projet d’extension et de réhabilitation de la Bibliothèque

Municipale, ainsi que celle du 21 Décembre 2023 acceptant la modification de ce projet, et renonçant à la subvention de 39 000 € au titre de la DETR (Augmentation de la surface de 52 m² à 100 m² minimum).

Madame Marie-Claude BARTHOLET, responsable de ce dossier, et en relation avec la DRAC Bretagne depuis Septembre 2023, informe l'assemblée que la Commission « Culture » travaille sur ce projet.

En effet, ce projet peut être accompagné en priorité par la DRAC Bretagne au titre du démarrage d'opération d'investissement, et pouvant faire l'objet d'un financement de la DGD Bibliothèque (Dotation Générale de Décentralisation).

Le dossier complet de demande de subvention doit être déposé avant le 30 Avril 2024 afin d'être inscrit dans la programmation.

La Commission « Culture » s'est réunie le 16 Janvier 2024 afin d'aborder le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la future bibliothèque.

Une réunion est également prévue le 06 Mars 2024 avec Madame Enora OULC'HEN, Conseillère à la DRAC Bretagne.

Madame BARTHOLET informe l'assemblée que certaines conditions sont à respecter pour l'obtention du financement de la DGD Bibliothèque :

- Prévoir une surface minimale de la Bibliothèque de 100 m²,
- Prévoir un fonds documentaire de l'ordre de 2 400 € (Achat de livres, documents numériques, CD, etc...)
- S'engager à recruter un agent pour la Bibliothèque (Création d'un poste de Bibliothécaire).

Des aides complémentaires seront sollicitées auprès du Département (Contrat de Territoire), ainsi que de Dinan Agglomération (Fonds de Concours).

Le budget travaux, aménagement, matériel et mobilier à prévoir est de l'ordre de **250 000 € H.T.**

Le Conseil Municipal prend acte.

8 - Projet d'aménagement « Voie Verte ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa délibération en date du 07 Novembre 2023 acceptant le projet d'aménagement d'une voie verte ayant pour tracés :

- Le Bourg – Le Chesnais,
- Le Bourg – La Villeneu.

Il informe l'assemblée que des demandes de propositions ont été faites auprès de maîtres d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, après ouverture des plis et évaluation des offres, à choisir un maître d'œuvre pour cette opération, et à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

9 - Demande d'échange d'une portion de voie communale à « La Petite Pierre ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa délibération en date du 25 Mai 2023 présentant la demande reçue de M. et Mme EVEN domiciliés à « La Petite Pierre », qui sollicitent l'échange d'une portion de la voie communale n° 6 contre une partie de leur terrain, et ce, pour convenance personnelle, afin que la nouvelle voie créée contourne leur propriété.

Le Conseil Municipal avait refusé cet échange car il ne souhaitait pas créer de précédent, en insistant sur le côté privé du projet des époux EVEN, qui ne présentait aucun intérêt public.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu à nouveau les Consorts EVEN qui renouvellent leur demande d'échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet échange sous conditions :

- Les époux EVEN doivent planter une haie bocagère à l'arrière de leur propriété, à leurs frais, et ce, avant la procédure d'échange,
- Préalablement à l'échange, cette opération nécessite le déclassement d'une partie de la voie communale en chemin rural, sa désaffectation à l'usage du public en vue de son aliénation et le classement de la nouvelle voie communale créée qui assurera le contournement de la propriété des époux EVEN, en substitution de la voie déclassée. Aussi, lesdits déclassement et classement doivent faire l'objet d'une enquête publique obligatoire.
- Tous les frais concernant cet échange (Frais de géomètre, commissaire-enquêteur, notaire, frais de déclassement et classement de voie communale, travaux, fournitures de voirie, etc., seront à la charge des époux EVEN et/ou leur seront refacturés par la Commune.

VOTE :

- **Pour : 08** (MORAIN Didier, ROBERT Michel, GALLEE Denis, HUBERT Christian, BOUESNARD, Nicolas, COUDRAY Anthony, JOUANIN Violaine, ONEN-GOURGAN Béatrice.
- **Abstentions : 05** (PINON Chantal, BRIAND Magali, MENARD Cyrielle, BARTHOLET Marie-Claude, JOSSELIN Nicolas)
- **Contre : /**

10 - Demande de subvention / Courses Cyclistes « Ronde du Printemps ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention reçue de l'Association CYCLO CLUB PLANCOETIN (22130 PLANCOET), pour la Course Cycliste « **La Ronde du Printemps** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de **200 euros**.

11 - Travaux S.D.E. 22 / Parvis « Salle d'Animation ».

Monsieur Anthony COUDRAY, Adjoint, fait part au Conseil Municipal du devis reçu du S.D.E 22 de SAINT-BRIEUC (22 000), d'un montant estimé à 7 000 € pour les travaux d'aménagement d'un parvis à la salle d'animation.

Il propose de demander un autre devis uniquement pour la séparation de réseaux.

Le Conseil Municipal prend acte.

12 - Conférence et animations communales.

Monsieur Didier MORAIN, Maire, fait part au Conseil Municipal de la conférence et des animations prévues sur la commune :

- **28 Février 2024** : Conférence de Monsieur Jean-Paul HUET, Auteur/ Historien/ Conférencier, et ce, sur le Général BETHOUART.
- **23 et 24 Mars 2024** : Théâtre de Bourseul.
- **13 Avril 2024** : Spectacle « Une Tortue sur le Dos ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le devis de Madame **Juliette NUSS** de la **VILLE ES NONAIS (35 430)** d'un montant de **500,00 €**, pour le spectacle « Une Tortue sur le Dos » prévu le 13 Avril 2024 à la Salle d'Animation.

13 - Propriété COCHET / Côte des Rus.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'en vue du respect du codicille au testament établi par Madame COCHET Marie-Louise, en date du 05 Novembre 2013, par lequel elle lègue à la Commune de Languenan, sa propriété de « La Cour Blanche » sise 1, Côte des Rus à Languenan, il est nécessaire de procéder à :

- La mise en vente de la maison au prix de base de 880 000 € nets vendeur.
- La réalisation d'un diagnostic « AUDIT ENERGETIQUE » obligatoire pour la vente, dont le devis de **W DIAG IMMO de IRODOUER (35850)** s'élève à **708,33 € H.T. soit 850,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.